



Discrimination salariale

Par Lepseudo

Bonjour à tous,

Je travaille depuis bientôt deux ans au sein d'une entreprise qui prône l'égalité homme/femme et qui est fortement engagée dans une campagne RSE. Récemment, j'ai eu l'occasion de discuter avec un nouveau collègue qui présente un profil très similaire au mien : même âge, même diplôme, expérience similaire, et des missions professionnelles équivalentes. Par curiosité, j'ai décidé de lui demander sa rémunération, et il s'est avéré qu'il gagne 20% de plus que moi pour un poste équivalent.

Trouvant cette disparité salariale significative, j'ai décidé d'en informer ma hiérarchie. Après une discussion avec eux, le principal argument avancé pour justifier cette différence de salaire est la tension du marché du travail, et par conséquent, les salaires des nouveaux employés ont été revus à la hausse.

Je comprends cette explication, mais j'ai exprimé mon souhait d'ajuster nos salaires afin de rétablir l'équité, étant donné que nos missions sont similaires et que notre entreprise vise à promouvoir l'égalité homme/femme. Il m'est toutefois clairement indiqué que les révisions salariales ne sont prises en compte qu'une fois par an, ce qui signifie que je devrais attendre l'année prochaine pour espérer une éventuelle correction salariale, sans aucune garantie de rétroactivité.

J'aimerais solliciter vos conseils juridiques pour savoir quels recours sont à ma disposition dans cette situation. Est-ce que je dispose de Droits légaux pour contester cette disparité salariale ? Je vous remercie par avance pour toute guidance que vous pourriez me fournir.

Cordialement,

Par Violet

Bonjour Lepseudo,

En ouvrant les liens suivants vous devriez avoir réponse à votre interrogation :

<https://payfit.com/fr/fiches-pratiques/travail-egal-salaire-egal/>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2360>

Cordialement.